JEUDI 8 OCTOBRE 1863. Nº 81. TROISIÈME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ DU VALAIS.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONNEMENT: Par an pour la Suisse, ff. 10. — Pour six mois ff. 5. — Pour trois mois, ff. 3. — Pour l'étranger, le port en sus.— PRIX D'INSERTION: la ligne 15cent. la moitié pour les insertions suivantes. — Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnemens et les annonces, sera adressé, *franco*, au bureau du journal, à Sion.—On peuts'abonner en tout temps, à Sion, au bureau du journal et à tous les bureaux de poste. — Les envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Canton du Valais.

On nous écrit du Bas-Valais, le 6 octobre 1863 :

Mettons de côté, pour un instant, la grande question du passage des Alpes par un chemin de fer. Laissons faire ceux qui ont en mains les rênes de l'Etat. Espérons qu'ils n'oublient pas que c'est une question de vie ou de mort pour notre pays, et qu'il est urgent, au moment où nos confédérés se lient et cotisent pour attirer les esprits et les capitaux vers le Luckmanier ou le Saint-Gotthard, que l'Italie semble vouloir préaviser pour ces points des Alpes, que le Valais et les cantons occidentaux agissent avec entente et activité pour ne pas laisser tomber une entreprise colossale que nos anciens hommes d'Etat avaient su, non sans peine, attirer chez nous. Rappelons-nous que pour aboutir ce n'est pas tout que d'aller vite, mais qu'il faut partir à temps.

Revenons à notre tronçon de voie ferrée et voyons ce qui se passe sous nos yeux.

Tout le monde se souvient des belles espérances qu'avait fait naître, l'année dernière, la convention de Berne. Cet arrangement de la Compagnie et de l'Etat nous souriait d'autant plus que nous pensions qu'après la leçon qu'elle venait de recevoir, l'adminstration du chemin de fer prendrait à cœur de ne pas patauger dans l'ornière, creusée par sa dévancière et qu'elle menerait à bonne fin la grande entreprise qui lui était confiée. Nous pensions alors que la Compagnie, étant reconstituée à neuf, comprendrait enfin que la première chose à faire, pour tâcher de reprendre un peu de considération dans le public, était de remplir rigoureusement les engagements qu'elle avait de nouveau contractés le 9 février 1862. Nous nous étions malheureusement trompés dans nos prévisions.

Voici ce qui nous avait été donné par la convention de Berne :

Art. 5. La Compagnie s'engage à terminer la ligne et à commencer son exploitation :

1º La section de Sion à Loèche au 1er juin 1864;
2º » Loèche à Viége 1er juin 1867;
3º » Viége à Brigue 1er juin 1868.

Art. 10. La Compagnie terminera dans le plus bref délai possible toutes les gares et stations du Bouveret à Sion, et consacrera à cette destination une somme do 350,000 francs.

La gare de Martigny (bâtiments) sera rapprochée autant que possible de la ville.

Art. 11. La Compagnie reconnaît que la proportion du nombre des employés valaisans, déterminée par l'art. 28 de la concession, doit s'appliquer aussi aux employés à appointements fixes.

Voyons maintenant ce que nous avons; ce que nous n'avons pas, et que nous n'aurons probablement jamais tant que notre chemin de fer sera entre les mains de l'administration de la société actuelle.

On a fait ou donné :

1º Quelques coups de grosse caisse, dans la France, qui n'ont pas su, paraît-il, attendrir le cordon des bourses des actionnaires.

2º Un grand rapport sur la traversée du Simplon par les ingénieurs éminents de la Compagnie, qu'on a eu soin, soit dit en passant, de tirer à fort peu d'exemplaires, probablement pas modestie ou peut être aussi pour éviter la critique.

3º Quelques dizaines de pieds de plan, levé et étudié hardiment en quelques mois, mis sous les yeux de l'Empereur.

Nous demandons si l'administration croit sérieusement, ce que dit, ici, un personnage de poids, — devoir beaucoup espérer en l'appui de Napoléon III pour relever son état financier? Si elle ne craint pas que les hautes questions politiques qui sourdent de tous les coins du monde, ne fassent oublier pour quelque temps encore, la sympathie, qu'elle se persuade, qu'il a bien voulu lui accorder! Si elle ne serait pas surprise, elle-même, que l'Etat, qui dernièrement n'a pas jugé prudent de lui confier la gérance du subside qui lui était accordé pour la construction du chemin de fer de Thonon à Collonges, vienne, aujourd'hui ou demain, lui donner des millions à employer sur un territoire qui n'est pas le sien, là où il ne pourrait exercer aucun contrôle ?

4º Un commencement de construction entre Sion et Sierre; peu d'activité dans les travaux. Est-ce la faute des entrepreneurs ou de la Compagnie ? De celle-ci, évidemment, puisqu'elle a tous les moyens de vers elle pour forcer les entrepreneurs à activer les travaux. Donc, si on ne travaille pas c'est qu'on a de motifs pour ne pas le faire. Si l'ingénieur laisse aller. c'est peut-être aussi, parce que telles sont les instructions venant de la direction. Qui sait ?

Ce que nous n'avons pas :

1º Il est clair, anssi bien aujourd'hui qu'en 1861, que la Compagnie n'a pas et ne peut pas remplir les engagements qu'elle a contractés, qu'il lui est matériellement impossible d'arriver à Loèche, avec la construction, encore moins avec l'exploitation au 1er juin 1864.

Pour cette époque-là, la Compagnie, en admettant toutefois que sa position financière le lui permettrait, — ce qui est plus que douteux, — ne pourrait pas même ouvrir son exploitation jusqu'à Sierre. Ce serait même impossible en employant le million de garantie déposé à la banque du Valais. Nous donnerons plus tard des chiffres qui prouveront le bien fondé de cette assertion.

Donc aujourd'hui, la Compagnie ayant manqué à son principal engagement se trouve replacée à peu près dans la position qui avait, il y a deux ans, provoqué le séquestre. — Avis au Grand-Conseil.

Où sont les 350 mille francs consacrés à l'achèvement des gares ? A quoi en est le rapprochement de la gare de Martigny ?

Il en a été de ces engagements là, comme de tant d'autres, la Compagnie sait parfaitement qu'à celui qui ne peut tenir il ne coûte rien de promettre. Pour nous prouver sa bonne volonté, elle nous dira probablement qu'encore dernièrement elle a donné au pays une nouvelle preuve de son désintéressement et de son désir de sauvegarder même les intérêts des petites localités, en sacrifiant 100 à 160 mille francs pour ne pas allonger de 50 toises l'avenue de la station de Sierre. C'est bien. Mais ici, comme ailleurs, les ingénieurs ne font-ils pas les généreux des écus que la compagnie n'a plus? Le public et surtout les industriels de Sierre ne seront-ils pas dupes de cette gracieuseté? Tout nous le fait présumer : d'abord la Compagnie ou la régie qui suivra manquera d'argent, non-seulement pour les travaux, mais déjà pour les expropriations.

3e Malgré l'article 11 de le convention on nous dit que la moitié seulement des employés sont Valaisans, et que cette moitié ne représente que les 2/5 des appointements totaux.

Nous avions, cependant, tout lieu de croire, puisque nous avons actuellement un ingénieur et trois administrateurs suisses dans la Compagnte, que les intérêts des nationaux seraient mieux gardés. Nous étant encore trompés ici, nous demanderions que le contrôle du Gouvernement, puisque contrôle il y a, use de son droit de contrôle pour rappeler et forcer la Compagnie à remplir les engagements qu'elle a bien voulu contracter, afin que la convention de Berne soit aussi rigoureusement suivie pour les employés subalternes que pour les administrateurs. (*A suivre.*)

UN RÉGENT DE VILLAGE.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

La *Gazette de Berne* publie la lettre suivante :

« On fait, d'un certain côté, un bruit effrayant des dangers que doit faire courir aux intérêts de notre pays l'intervention de capitaux étrangers dans une Banque fédérale, et surtout de l'inconséquence dont se rend, dit-on, coupable le soussigné, en prêtant la main à la création d'une institution semblable.

« Avant tout, nous faisons observer que nous n'avons jamais parlé contre l'introduction des capitaux étrangers en Suisse, — et aucun homme raisonnable ne pourrait le faire, — mais contre l'invasion d'*administrations étrangères* dans nos entreprises nationales d'intérêt général, comme le sont en particulier nos chemins de fer. Notre principe à cet égard est celui-ci : « Nous devons demander à l'étranger le concours de son argent, mais nous voulons administrer nous-mêmes. » Le soussigné a la conviction qu'à l'occasion de la Banque fédérale on se tiendra fermement à ce principe.

« Le soussigné est d'avis que précisément la Banque fédérale sera un moyen efficace pour mettre hors du pays certains envahisseurs étrangers, et pour en empêcher d'autres d'y pénétrer à l'avenir. Sans pouvoir dire encore quel genre d'opérations fera la nouvelle banque, nous pouvons rappeler dans quelle déplorable situation se trouvent les chemins de fer de la Suisse occidentale. Le tronçon de Genève à la frontière française vient de passer définitivement entre les mains d'une administration française ; on sait ce qui est arrivé pour l'Ouest-Suisse ; des Français ne lui ont pas seulement prêté des capitaux, mais ils ont pris à eux l'administration de l'exploitation ; le Franco-Suisse est dans une situation si désespérée qu'il devra bientôt tomber à la merci d'une compagnie française ; l'état du chemin de fer d'Oron est connu ; s'il ne trouve pas les quatre derniers millions qu'il cherche, et que l'Etat de Fribourg ou la Confédération ne veuillent pas boucher ce trou, il passera également dans des mains françaises ; il n'y a pas besoin enfin de parler de la ligne d'Italie.

« Nous avons, à diverses reprises, attiré l'attention sur ces circonstances, mais nous avons prêché pour des sourds. Ni les autorités cantonales, ni les autorités fédérales n'ont eu l'énergie de s'attaquer à cette malheureuse situation ; au contraire, nous avons été raillés et moqués par ceux-là même qui font aujourd'hui tout le bruit dont nous parlons.

« Si maintenant, dans le pays même, s'organise une puissante institution de crédit, administrée par les Suisses eux-mêmes et par des hommes qui ont le cœur placé au bon endroit, nous pensons que l'on trouvera facilement le moyen de mettre un terme à cette introduction de l'administration française dans la Suisse occidentale. La Banque fédérale n'atteindrait que ce seul résultat, qu'elle aurait déjà bien mérité de la patrie.

« Nous ne voulons pas parler de son action probable dans d'autres directions. Nous savons tous quelles grandes entreprises, soit bernoises, soit suisses par leur nature, sont en ce moment à l'ordre du jour ; nous espérons que la Banque fédérale contribuera aussi, pour sa part, à diminuer notablement le besoin actuel d'aller chercher des fonds dans les capitales étrangères, et de se laisser par-là imposer des influences extérieures.

« Que cette institution soit désagréable à de certaines gens, c'est ce que nous comprenons fort bien, surtout si, ce qui est vraisemblable, la direction en est remise à des mains radicales.

« STÆMPLI. »

Aux instituteurs de la Suisse française,

Chers collègues,

La Société suisse des instituteurs aura, les 9 et 10 octobre prochain, sa cinquième réunion générale à Berne. Ces réunions ont vu accourir un nombre toujours croissant d'instituteurs, mais malgré les invitations réitérées du Comité central, la Suisse française est restée isolée. A l'approche de cette belle fête, nous avons compris que le moment était venu pour nous de participer à ces conférences éminemment utiles. Quel beau jour, en effet, que celui où nous pourrons partager les labeurs de nos collègues allemand, travailler avec eux au développement de l'instruction populaire et fonder sous leur égide une section française. Alors nous ressentirons la salutaire influence de leurs discussions, nous pourrons profiter de leur expérience et goûter les émotions fraternelles qui font le plus bel ornement de nos fêtes patriotiques. Il est temps que nous profitions de cette source d'émulation et de progrès qui nous est ouverte ; nous n'avons pas de raisons de rester plus longtemps isolés. Faisons donc un effort pour surmonter ces obstacles qui nous ont empêchés de nous voir, de nous aimer et de nous aider dans le cours de notre pénible carrière.

Allons à Berne réunir le double avantage de travailler à notre perfectionnement moral et intellectuel, et apprendre à connaître des frères qui désirent depuis longtemps s'unir à nous.

Puissions-nous être unanimes à reconnaître cette nécessité, et, dans cette espérance, nous vous disons :

Au revoir à Berne.

Le Comité de la Section provisoire de la Suisse française.

Fribourg, le 28 septembre 1863.

Lorsque, le 9 juillet, l'Assemblée fédérale décida de renvoyer à la prochaine législature la discussion du budget pour 1864, le Conseil national chargea le Conseil fédéral d'apporter à ce budget, pour la fin de décembre, les modifications nécessaires pour éviter le plus possible des crédits supplémentaires. Sur la proposition du département des finances, le Conseil fédéral vient donc d'inviter les autres départements à présenter, pour le 1er novembre, au département des finances, les modifications qu'ils ont à apporter aux comptes pour leur budget.

BERNE. — Les actes de faux sont assez fréquents dans le canton de Berne, des officiers publics, des notaires ne sont pas étrangers à ces actes coupables. Le jury, assemblé à Berne, vient de condamner pour ce fait deux notaires, Jacob Langen et Jean-Ulrich Arn, le premier a 18 mois, le second à 20 mois de maison de force. Il paraît, cette fois, que le faux avait été commis aux préjudice du chef de la bande, le notaire Blau, Arn se serait emparé d'une procuration signée par Blau et aurait fait une traite de 350 francs, la date du 5 décembre a été changée en celle du 15, à la loupe on a reconnu que le chiffre 1 n'était pas de la même main ni écrit avec la même encre que le chiffre 5. La *Feuille de Berne*, à laquelle nous empruntons ces détails, attribue la cause de ces nombreux délits au manque d'ouvrage, ce qui n'est pas étonnant avec le nombre trop considérable de notaires qui existent dans le canton de Berne, et dans le désir immodéré des jouissances matérielles. L'un de deux coupables, Arn, n'est âgé que de 26 ans.

Si le jugement a été aussi peu sévère, c'est que le jury a admis des circonstances atténuantes.

GRISONS. — Les ours ont déjà fait de nouveau leur apparition dans les montagnes. Dans l'espace de trois jours, sept moutons on été dévorés par l'un d'eux. On suppose que c'est le même qui a fait disparaître environ 70 moutons l'année dernière.

THURGOVIE. — Un malheur est arrivé ces derniers jours à la station Mülheim. Un citoyen Pfyn, qui amenait un char de pruneaux à la station, oublia de dételer son cheval. Peu de temps après le train arrivait ; l'animal, effrayé par le sifflet de la locomotive, prit le mors aux dents et sauta sur la voie. Le malheureux est tombé du char qui lui est tombé dessus et l'a blessé grièvement. On a peu d'espoir de lui conserver la vie. Le cheval n'a pu être arrêté par les employés qu'avec beaucoup de peine et non sans danger.

— Les désastres occasionnés cette année par la grêle dans ce canton, ont été évalués officiellement à fr. 99,380. La société cantonale de secours a fait passer fr. 4,435 aux communes frappées.

FRIBOURG. — Le glas funèbre a annoncé la semaine dernière à Fribourg le décès d'un jeune homme de cette ville, Joseph Hayoz, tué en juillet dans un combat contre les Russes.

VAUD. — Un vol avec effraction a été commis à Vevey dans la nuit du 4 au 5, dans le magasin de M. Ginand, horloger. Deux portes ont été enfoncées pour y arriver ; celle donnant sur la rue à l'entrée de la maison, et celle de l'allée donnant dans le magasin. 50 montres, dont une trentaine en or et le reste en argent ont été enlevées. Ce vol s'est commis dans la rue la plus fréquentée de Vevey, entre deux reverbères de gaz et à deux pas du poste de police ! On évalue à 6000 fr. la valeur de ce vol.

GENÈVE. — On lit dans la *Démocratie suisse* :

« Un de nos amis qui est en ce moment à la foire de Leipsik nous envoie d'excellentes nouvelles pour la fabrique d'horlogerie. En général, les ventes sont bonnes pour tous les articles, et tout fait espérer que nos ouvriers seront très occupés cet hiver. Il s'est fait de fortes ventes de pièces courantes, or et argent, et il a été demandé une quantité considérable de montres de qualité supérieure. Malheureusement les représentants de notre fabrique à la foire de Leipsik n'en étaient pas suffisamment approvisionnés, parce qu'ils en avaient très peu placés les années précédentes et qu'ils craignaient qu'il n'en fût de même cette année. Les prix ont été beaucoup plus fermes que par le passé. Si les circonstances politiques ne viennent pas entraver de nouveau cette reprise des affaires, on peut espérer qu'il sera possible l'hiver prochain d'élever les prix de vente, et par conséquent la main d'œuvre. Nous faisons des vœux ardents pour que ces espérances ne soient pas déçues. Il est évident que, dans la situation actuelle, l'ouvrier n'a que la moitié de sa besogne ordinaire et que les chefs d'ateliers se trouvent dans l'impossibilité de lui payer sa main d'œuvre ce qu'elle peut être en temps de presse. Puisse l'avenir nous donner raison. »

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Italie.

Rome, 29 septembre, — Sans y attacher une trop grande importance, je vous signale un peu d'amertume entre le Vatican et les protecteurs français, d'abord à cause de l'extradition des brigands de l'*Aunis*, puis à cause de l'occupation de Ceprano, à la frontière napolitaine, occupation que le général de Montebello a ordonnée sans prévenir Mgr de Mérode, parce qu'un gendarme de ce même Mgr de Mérode avait stupidement ou méchamment tiré sur des officiers italiens qui se baignaient dans le Liris. M. de Montebello se montre plus roide que d'habitude : on dirait qu'il sait que l'empereur a témoigné quelque mauvaise humeur contre le pape et François II, à St-Cloud, dans la conversation qu'il a eue avec le général Dumont, qu'on attend ici, et qui écrit d'une manière inquiétante. Dans ses lettres, ce général insiste beaucoup sur le désir qu'on a, à Paris, de voir partir François II.

Les Romains ont fait une manifestation à l'occasion du départ du consul italien, le comte Tecco. Ils ont porté chez lui cinq cents cartes environ. La décision qu'a prise le gouvernement de Turin de retirer l'*exequatur* à tous les consuls pontificaux, a produit ici une grande sensation. On allait, on venait, on chuchotait dans les cafés. « Le moment de l'action est venu, » disait on. On annonçait d'autres actes du gouvernement italien. C'est à cela qu'il faut attribuer le bruit répandu par les pontificaux, et reproduit ouvertement par l'*Osservatore romano*, qu'une « émeute » s'organisait, que déjà des émissaires « pontificaux » se préparaient à passer la frontière, etc. Jusqu'à présent, rien ne justifie ces bruits.

Pologne.

— On lit dans l'*Indépendance belge* :

Le général Mierolawski, qui avait été tenu éloigné du territoire polonais par les chefs du soulèvement, vient d'être nommé organisateur général des troupes insurrectionnelles. C'est du moins le titre que lui donne un acte rendu le 16 août par le gouvernement secret de Pologne, portant le nº 1625, et qui lui a été remis, le 16 septembre, par un personnage se disant investi par l'autorité révolutionnaire des fonctions de commissaire extraordinaire auprès de l'organisateur général de l'armée polonaise. Ces faits eux-mêmes sont arrivés à notre connaissance par un billet signé au nom de ce personnage et portant en marge le sceau du comité secret de Varsovie.

S'ils sont authentiques, il en résulte ou bien qu'une réconciliation s'est opérée entre les éléments cléricaux aristocratiques, qui dominaient jusqu'à présent dans le comité de Varsovie, et le parti démocratique, dont Mierolawski est le chef, ou bien que ce parti, longtemps tenu à l'écart, a fini par l'emporter et dirige en ce moment l'insurrection.

Russie.

On écrit de Kieff :

Le gouverneur de cette province, le général Annenkoff, ne se donne ni paix ni trêve pour rivaliser d'infamie avec Mourawief. comme il n'a point à sévir contre aucune insurrection, il est déterminé à en faire une en excitant les passions fanatiques des paysans.

Dans cette tâche, il trouve de zélés auxiliaires au sein du clergé russe qui prêche ouvertement l'extermination par le couteau ou la hache de tous les hétérodoxes, parmi lesquels les catholiques romains sont spécialement désignés comme la race de l'Antechrist. Un nouveau catéchisme à l'usagé des paysans a été répandu dans les villages. En voici des extraits qui feront voir quelles doctrines il enseigne :

Question : Qu'est ce que vous commande votre devoir, si vous rencontrez un catholique dans un bois ?

Réponse : De le tuer comme un chien.

Question : Un catholique mérite-t il la sépulture chrétienne ?

Réponse : Non, car sa chair est impure.

Question : A qui appartiennent tous les champs et les bois que vous voyez autour du village ?

Réponse : A l'empereur qui nous les donnera, si nous le délivrons des rebelles.

Cette propagande n'exerce néanmoins que peu d'influence sur les paysans. Le général Annenkoff a récemment informé l'empereur, par un rapport, que les paysans de l'Ukraine, toujours disposés à évoquer les traditions des temps où ils étaient indépendants, commencent à nier sérieusement la légalité des mesures décrétées par le gouvernement russe depuis le partage de la Pologne, et qui ont changé leur position en les faisant passer de celle de tenanciers à la condition de serfs attachés au sol.

Cette haute manifestation de mécontentement est une répétion du mouvement de 1855 et paraît prendre de très-graves proportions, ce qui introduira peut-être dans ces provinces la clef de la question polonaise.

Grèce.

La grande nouvelle, et ce qui occupe depuis plusieurs jours les cercles politiques, c'est la lettre que le comte Sponnek a adressée, sous la date du 1er septembre, au président du ministère, M. Rouffos. Vous savez que le roi Georges Ier avait demandé que le gouvernement provisoire lui indiquât une personne qui pût l'accompagner en qualité d'aide de camp dans son voyage de Copenhague à Athènes. Le ministère, dont les membres appartiennent à deux factions opposées, ne pouvait que se trouver divisé sur le choix à faire. Aussi, tandis que les ministres appartenant à la montagne se déclaraient unanimement pour le général Kallergis (ancien ministre de Grèce à Paris), ceux de la Plaine proposaient trois ou quatre noms, laissant à S. M. la faculté du choix. Le président, M. Rouffos, vota pour Kallergis, et comme, dans les questions où les voix se partagent, le vote du président l'emporte, on crut tacitement.

En attendant, chacun des partis s'empressa d'envoyer à Copenhague le procès-verbal de cette séance du Conseil des ministres, ceux de la Montagne par l'entremise de M. Rouffos, et ceux de la Plaine par celle du ministre des affaires étrangères, M. Calligas, qui accompagna, dit-on, le procès-verbal de considérations personnelles contre le général Kallergis. M. Calligas, quoique ministre des affaires étrangères, n'a pas encore oublié son ancien état d'avocat ; aussi crut-il faire un coup de maître en excitant le compte Sponnek contre le choix de ses collègues de la Montagne. Une des raisons qu'il donnait contre ce choix était que les antécédents de Kallergis étaient tels qu'ils ne pouvaient que porter ombrage au comte Sponnek auprès de S. M. C'est ensuite de ces deux procès-verbaux que le comte Sponnek a répondu, au nom du roi, au président du Conseil. « S. M., dit-il, est sincèrement affligée de ce que le gouvernement grec n'a pu se mettre d'accord sur le choix de la personne demandée, que, par pure délicatesse et par pure déférence, elle a voulu soumettre à la décision du gouvernement, sans y attacher aucune portée politique. Le roi n'aurait trouué rien à redire au choix du général Kallergis, si le ministére avait pu se trouver d'accord. Quant à la raison donnée contre ce choix par M. Calligas, la position du compte Sponnek est tellement assurée et élevée que ni Kallergis, ni qui que ce soit en Grèce ne neut lui norter ombrage. »

Le comte Sponnek exprime ensuite le désir de de S. M. « de voir le gouvernement consolidé, et afin de prévenir toute crise ministérielle, il prie M. Rouffos d'inviter ses collègues démissionnaires à garder leurs places, l'intention de S. M. étant de ne plus tenir compte du desir qu'elle avait de se faire accompagner par le général Kallergis, qu'elle devait trouver à Paris ou à Bruxelles, ou par toute autre personne qu'elle jugerait convenable. » Telle est la teneur de la lettre du comte Sponnek, qui a fait, comme vous pouvez le comprendre, une grande sensation, en donnant à entendre qu'on connaît à Copenhague l'état des partis beaucoup mieux qu'on ne s'y attendait, et qu'on n'a pas l'intention de se laisser mener si facilement par les factions ou les intérêts personnels. Après que cette lettre eût été lue en séance ministérielle, les démissionnaires s'empressèrent. pour se conformer aux vœux du roi, de retirer leurs démissions, ce qu'ils ont fait sans trop de peine.

Ne croyez pas cependant que l'existence du ministère actuel soit plus assurée pour cela. l'Assemblée vient de reprendre ses séances, et son premier soin sera, n'en doutez pas, de provoquer un changement d'administration. Déjà les partis s'agitent, et des tentatives de rapprochement ont été faites entre Bulgaris et Canaris, qui cependant n'ont abouti à rien jusqu'à présent, ces deux chefs de factions ennemies étant trop rusés et trop insatiables de pouvoir pour se fier à une union durable, ou pour admettre un rival à un partage égal dans le nouveau gouvernement qu'on cherche à former.

Le comte Mamiani, ministre du roi Victor-Emmanuel à Athènes, ne revient décidément plus. Parti en congé depuis tantôt trois mois, son rappel à été dernièrement annoncé officiellement.

M. Bourrée, ministre de France, fait de longues absences d'Athènes depuis les événements de juillet. Dernièrement il a fait une tournée dans les îles Ioniennes. On parle aussi beaucoup de son rappel. Je serais disposé à le croire, car sa position n'est plus tenable parmi nous.

Japon.

Ces jours-ci le conseil fédéral a reçu des nouvelles de M. Aimé Humbert, en date Yokohama, les 22 et 28 juillet. Ces nouvelles n'annonçent ancun changement notable dans la situation de notre mission, qui se trouve toujours à Yokohama, où elle attend les événements. Le gouvernement de Yedo fait le mort, mais les Européens à Yokohama n'ont aucune crainte, vu que l'amiral Jeurés a répondu de la défense de ce port contre toute attaque des Japonais. On attend donc tout tranquillement les résultats du conflit de l'armée du Mikado et de celle du Taïkum, qui doit avir lieu prochainement. — Mais un conflit inattendu a eu lieu entre les Européens et les Japonais dans le détroit soit mer intérieure entre les îles de Niphon, Kinfin et Likok, dont l'entrée soit le détroit proprement dit, porte le nom de détroit de Simonescki, du nom de la ville qui le domine et qui appartient au prince de Negato, l'un des daïmios ennemi des étrangers. Ce prince decida de fermer l'entrée de cette mer intérieure aux navires étrangers, fit à cet effet établir des batteries de terre dominant le passage et y plaça trois bâtiments de guerre, dont l'un était un bateau à vapeur. Peu après le *Pembroke*, bâtiment de commerce américain, voulant paser le détroit, fut attaqué par la marine japonaise et obligé de se retirer ; la même chose arriva à un aviso à vapeur français, et enfin à la frégate hollandaise la *Méduse*, mais celle-ci ayant suffisamment de canons à bord. put repousser l'attaque et forcer le passage. Lorsque le ministre américain à Yokohama apprit ce qui était arrivé au *Pembroke*, il envoya le *Wyoming* armé de canons pour venger l'insulte fait au pavillon américain. Le *Wyoming* arriva le 18 juillet devant Simonoseki, rangea la terre de sorte que les batteries qui s'y trouvaient ne pouvaient lui nuire et alla se placer prés du vapeur japonais contre lequel il commença le feu ; celui-ce voulut s'enfuir, mais le bâtiment américain, après avoir coulé un des bâtiments japonais, se mit à la poursuite du bateau à vapeur et le fit sauter avec 40 hommes qui le montaient. Les pertes du côté des Américains s'élevèrent à 6 hommes tués et 3 blessés. — A peine cela venait-il de se passer que l'amiral Jaurès, apprenant à son tour l'attaqua contre l'aviso français, envoya la frégate la *Sémiramis* et l'aviso à vapenr le *Tancrède* pour détruire les batteries établies sur la côté de Simonoseki. Le 20 juillet, la *Sémiramis* arriva en vue de cette place s'embossa à 3,000 mètres de la première batterie et réussit à la detruire, mais trouvant ce procédé trop long, un détachement de 200 *zéphyrs* sous les ordres du capitaine de frégate le Quitio, fuaent mis à terre prirent la 2de batterie à la baïonnette, en enclouèrent les canons et se dirigeaient vers la 3me batterie, lorsqu'ils aperçurent une armée japonaise qui faisait mine de vouloir leur couper la retraite du côté de l'escadre française. M. de Quitio jugea à propos de se contenter du succès obtenu et se replia vers l'escadre après avoir dans la retraite mis le feu à deux villages. à un chateau, une caserne, des magasins, et fait sauter une poudrière.

Le 25 juillet, les représentants de la France, de l'Amérique, de l'Angleterre et de la Hollande à Yokohama tinrent un conseil de guerre où ils décidèrent de protéger les trois ports ouverts au commerce européen ; Yokohama, Nagasaki et Hakodade, d'ouvrir la mer intérieure à la navigation européenne en employant toutes leurs forces pour détruire le batteries commandant le détroit de Simonoseki. — Les forces à la disposition des Européens sont : 2 vaisseaux anglais, 2 français, 1 hollandais, 1 américain et environ 4000 hommes de troupes de débarquement. Il n'y a pas à douter que les forces européennes ne remportent la victoire, mais quels seront les résultats de tout cela, si les Japonais continuent à ne pas vouloir entrer en relations avec l'Europe, pourra-t-on les y forcer ? Anra-t-on jamais une garantie véritable pour l'exécution des traités et des conditions qui leur auront ainsi été imposés de vive force : les bénéfices que pourra en tirer le commerce européen vaudra t il la dépense occasionnée par l'ontretien d'une flotte armée dans ces mers, afin de le protéger ?

Amérique.

Etats-Unis — En 1861, la nouvelle Confédération séparatiste se composait des Etats suivants : Maryland, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Georgie, Floride, Alabama, Kentucky, Missouri, Tennessee, Arkansas, Mississipi, Louisiane et Texas.

Au 20 septembre 1863, les fédéraux avaient repris les parties suivantes : Maryland, Virginie occidentale, Caroline du Nord, Kentucki, Missouri, Tennessée, Louisiane, Mississipi et Floride. Il ne reste plus aux séparatistes que la Virginie orientale, la Caroline du Sud, la Georgie, l'Alabama et le Texas. La Caroline est attaquée par mer à Charleston, des expéditions sont dirigées contre le Texas. La chute de la révolte est certaine, ce n'est plus qu'une affaire de temps.

Une lettre de New-York, d'une personne bien informée, parle de l'impression causée dans le monde politique américain par les affaires du Mexique. Tous les partis, démocrates et républicains, sont indignés. Le langage des journaux est modéré, mais très-ferme. On discute froidement l'éventualité d'une guerre avec la France. Dès que le Texas aura été reconquis, ce qui ne saurait tarder, on dirigera quelques milliers de soldats unionistes, on parle de 30,000 hommes, sur les provinces frontières du Mexique, qui seront occupées par les Etats-Unis pour le compte du président Juarez. De cet acte à la guerre, la distance ne sera pas grande.

En attendant, la reprise d'affaires est énorme à New-York, en horlogerie comme pour tous les autres articles.

— Des correspondances de New-York, du 21, apprennent que l'armée fédérale, commandée par Rosencranz, a subi un échec important près de Chattanoga. C'est le général Braxton-Bragg, dont l'armée avait été renforcée de détachements fournis par Lee, Beauregard et Johnston, qui a eu

l'honneur de cette journée. Voici les premiers détails sur sette affaire :

Les fédéraux, sous les ordres de Rosencranz, ont battu en retraite sur Chattanoga.

Les deux armées ont éprouvé des pertes considérables. Les fédéranx ont 12,000 tués ou blessés et ont perdu 20 canons. Le confédérés ont eu 1,300 hommes faits prisonniers et ils ont perdu 6 canons.

Les nouvelles de Charleston sont contradictoires. Le 20, les fédéraux ont élevé lentement des batteries pour bombarder la ville. Les confédérés faisaient un feu très vif sur les travailleurs et s'occupaient de mettre le port en bon état de défense.

New-York, le 20 septembre :

Le 19, au matin, les confédérés s'étaient emparés de cinq canons. La lutte dura jusqu'à deux heures. A ce moment, les confédéres percèrent le centre de l'armée fédérale, qui s'enfuit en désordre poursuivie par les confédérés, qui, plus, tard, furent repoussés.

Les confédérés battirent aussi la division Davis et lui enlevèrent ses canons, mais Davis parvint à les reprendre.

La division fédérale Reynolds a beaucoup souffert, mais elle a maintenu ses positions.

La bataille a duré jusqu'à la nuit. Les deux armées ont occupé le soir le même terrain qu'elles occupaient le matin.

Les fédéraux ont pris dix canons et en ont perdu sept.

Le *Courrier des Etats-Unis* dément catégoriquement le bruit répandu de la prochaine reconnaissance du Sud par la France. L'empereur Napoléon, au contraire, ne conseille pas au Mexique de reconnaître l'indépendance des Confédérés.

Mexique.

Le triumvirat installé à Mexico a officiellement signifié son organisation aux représentants étrangers. Ceux de l'Amérique centrale et des Etats-Unis ont répondu que, jusqu'à instructions nouvelles, ils ne pouvaient reconnaître d'autre gouvernement que celui de Juarez. La nouvelle d'une alliance offensive et défensive entre le Mexique et les républiques du Sud se confirme, et on attend à San-Luis de Potosi des délégués du Chili, du Pérou, de la Colombie, de la Confédération argentine, de San-Salvador, du Honduras, de Costa-Rica, de Nicaragua et de Guatimala.

Le général Doblado a quitté Guanaxuato avec 4,000 hommes se dirigeant vers uue destination inconnue. Avant d partir, il a publié une proclamation dont voici les derniéres lignes : « La postérité nous jugera tous, mais quand sera passée l'époque des passions et des haines, elle distinguera les Mexicains qui meurent en défendant l'indépendance de la patrie et les traîtres qui l'ont livrée couardement aux Français, se couvrant d'opprobre et d'ignominie ! — Vive l'indépendance, vive la république, vive le gouvernement constitutionnel mexicain ! »

— La députation mexicaine a été présentée samedi à l'archiduc Maximilien. En réponse à la notification de la demande dont ils étaient porteurs, le prince Maximilien a déclaré qu'il acceptait la couronne du Mexique à condition que le peuple du Mexique ratifiât le vote des notables.

D'autre part, a-t-il dit, le sentiment des devoirs les plus sacrés d'un souverain lui ordonne aussi de demander, pour l'empire à rétablir toutes les garanties qui sont indispensables pour l'assurer contre les dangers qui menacent son intégrité et son indépendance. Si des garanties solides sont acquises pour l'avenir, et si le suffrage universel du noble peuple mexicain s'adresse à moi, je serai prêt, avec l'assentiment du chef illustre de ma famille, et en me confiant à la protection du Tout-Puissant, à accepter la couronne. Dans le cas où la Providence m'appellerait à la haute mission civilisatrice qui est attachée à cette couronne, il faut, messieurs, que je vous fasse part, dès à présent, de ma ferme résolution d'ouvrir à votre pays, par un gouvernement constitutionnel, la voie à un progrès basé sur l'ordre et la civilisation, et dès que l'empire sera complèlement pacifié, de sceller par mon serment le pacte fondamental conclu avec la nation.

C'est ainsi seulement qu'on pourra constituer une politique vraiment nationale à laquelle tous les partis, oubliant leurs anciennes dissidences, pourront s'associer, afin d'élever le Mexique à ce haut rang qu'il doit acquérir sous un gouvernement dont le premier principe sera l'usage de l'équité dans le droit. Je vous prie de communiquer mes intentions franchement exprimées à vos compatriotes, et de faire en sorte que la nation puisse se prononcer sur le gouvernement qu'elle entend se donner.

L'archiduc reçoit une foule de demandes de personnes qui désirent l'accompagner au Mexique. Quelques-unes de ces demandes sont adressées à S. M. l'empereur du Mexique. C'est aller un peu vite en besogne.

FAITS DIVERS.

Depuis quelque temps, on remarquait une voiture chargée de jouets d'enfants qui entrait dans Paris, tantôt par une barrière tantôt par une autre. Les jouets se composaient principalement de chevaux de bois, dont deux surtout étaient d'une taille colossale. A la fin un brigadier de l'octroi conçut des soupçons et frappa l'un des cheveaux, dont les flancs raisonnèrent aussitôt comme ceux du cheval de Troie. En examinant avec soin le travail, il finit par découvrir un ressort qu'il poussa : aussitôt le croupe de l'animal s'ouvrit et laissa voir l'intérieur rempli de cigares de choix.

Explorés de la même façon, les autres chevaux firent voir dans leur corps, les uns des cigares ou du tabac, les autres de l'eau-de-vie ou du rhum. *Le Temps* ajoute que le conducteur du vehicule, qui avait pris la fuite, a été rejoint et arrêté ; les marchandises frauduleusement introduites ont été saisies et l'on a commencé une enquête.

— En Egypte, les inondations ont pris des proportions inquiétantes. 4000 hectares et dix kilomètres du chemin de fer du Caire à Alexandrie sont submergés. Le pont de Kafre Laïat est sérieusement endommagé. L'armée est occupée à la surveillance des digues. Ismaïl pacha dirige lui même les mesures de précaution.

Dernières nouvelles.

New-York, 24 septembre. — Le général Rosecrans mande qu'il n'y a pas eu de nouvelle bataille, et qu'il est en mesure de maintenir sa position jusqu'à ce qu'il ait reçu des renforts.

Une partie de l'armée de Meade a passé le Rapidan et n'a pas rencontré les séparatistes : on suppose que ceux-ci sont à Gordonsville, où une bataille est attendue.

Au 22 septembre, les opérations des assiégeants à Charleston continuaient autivement. Les séparatistes ripostaient par un feu incessant.

Saint-Pétersbourg, 2 octobre. — Le traité de commerce entre la Russie et l'Italie est signé.

Munich, 5 octobre. — Le roi Maximilien s'embarquera vendredi prochain, 8 octobre, à Marseille, pour Civita-Vechia et Rome.

Breslau, 5 octobre. — La *Gazette de Breslau* d'aujourd'hui annonce que la manutention militaire de Varsovie a été avisée qu'un renfort de 50,000 hommes allait être envoyé en Pologne. Toutes les petites villes du royaume recevront une garnison.

Londres, 5 octobre. — Le *Moring-Post* considère la réponse de l'archiduc Maximilien à la députation mexicaine comme satisfaisante.

Lord Lyndhurst est gravement malade.

Paris, 5 octobre. — Le *Moniteur* dit que la situation de la Syrie est toujours peu satisfaisante. Les Druses empêchent les caravanes d'alimenter le commerce.

Le *Pays* et la *France* ont été autorisés à déclarer qu'il n'y a entre les Puissances aucune négociation au sujet de la Pologne.

Le *Nord* publie une dépêche de Saint-Pétersbourg démentant la nouvelle que la Russie ait protesté à Rome contre les procession ordonn ées en faveur de la cause polonaise.

La *France* dit que la plupart des Puissances ont annoncé leur intention de reconnaître le nouvel empire mexicain.

ANNONCES.

Administration des Postes.

Le public est informé que, par décision du Département des Postes, les directions d'arrondissement ont été autorisées à échanger encore, jusqu'au 31 octobre inclusivement, les timbres-poste ancien modèle contre des timbres-poste nouveau modèle ou contre leur valeur nominale.

Lausanne, le 1er octobre 1863.

Le directeur des Postes du 2d arrondissement,
ROCHAT.

OUEST-SUISSE.

Avis au public.

Le service des trains de Genève et Lausanne sur Yverdon, interrompu par suite des Inondations, a repris son cours régulier (voyageurs et marchandises), à partir de mercreei matin, 30 septembre 1863.

AVIS.

On demande à louer, à proximité de la ville, un jardin de ville, de la contenance de 300 à 400 toises, ayant suffisamment de l'eau pour son bebesoin, pour le terme de quelques années.

S'adresser à l'imprimerie de ce journal qui indiquera.

AVIS.

La municipalité d'Evionnaz demande **deux instituteurs** et **une institutrice.** S'adresser immédiatement.

A VENDRE,

Quelques couples de bons chevaux et 2 omnibus à 11 places avec banquette. S'adresser à BÉEGUER, frères, à Sion.

ODONTALGINE

par LEVIER-GREIFF, dentiste, à Neuchâtel,

Remède pour calmer en peu d'instants les maux de dents provenant de la carie, et formant, en se durcissant, un mastic solide qui préserve la dent malade des influences extérieures et la rend propre à la mastication.

Prix du flacon : 1 franc.

En dépôt à la pharmacie MULLER, à Sion.

SION. — IMPRIMERIE D'EDOUARD LÆDERICH.